



# Avis de la réunion du Conseil de Gestion pédagogique du vendredi 31 janvier 2020

## Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

### **Membres représentants des professeurs**

Manon Ledune, Ella Van den Hove, Lilian Cornélis, Virginie Thirion, Christian Châtel, Serge Gabet

### **Membre représentant le personnel autre que les professeurs**

Aurélien Hougardy

### **Membre représentant des assistants, chargés d'enseignement, de travaux et de programmation**

Christine Grégoire, Mohcine Zian

### **Membres représentants des étudiants**

Anaïs Mattenet, Ludmilla Reuse, Eliot Ratinaud, Adèle Evans, Louis Viste

## Excusés

Frédéric Roullier-Gall, Michel Boermans, Giovanni Mantione, Florence Richard, France Duez, Hélène Dereppe

## Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du CGP en date du 17/01/2020
- Attributions
- Postes vacants
- Demandes de prolongation d'activité au-delà de l'âge de la retraite
- Divers

Ouverture de la séance à 12h30

### **1) Approbation du projet de PV de la réunion du CGP en date du 17/01/2020**

Les membres du CGP prennent connaissance du projet de PV.

**Le projet de PV est approuvé à l'unanimité des présents**

*12h40 : Arrivée de Ella Van den Hove*

### **2) Attributions**

ALLARD Laurent

8h Conférencier – Type long – en « Informatique, électricité, et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité) » en Art.105 pour Électricité appliquée en B2 Image

COX Mathieu

30h Conférencier - Type court – en « Prise et traitement du son (Mixage synchrone) » en Art.105 pour l'encadrement du mixage de 2 Films de Fin d'Études (FFE)

DE BOISSIEU Emmanuel

15h Conférencier – Type long - en « Prise et traitement du son (Mixage synchrone) » en Art.105 pour l'encadrement du mixage d'un FFE

MOREL Laurence

30h Conférencier – Type court – en « Prise et traitement du son (Prise de son) » en Art.105 pour l'encadrement de la prise de son de 2 FFE

THOMAS Luc

30h Conférencier – Type court – en « Prise et traitement du son (Mixage synchrone) » en Art.105 pour l'encadrement du mixage de 2 FFE

**Les attributions sont votées et approuvées à l'unanimité.**

12h50 : Arrivée de Louis Viste et Virginie Thirion

### **3) Postes vacants**

Le directeur communique deux tableaux récapitulatifs reprenant la répartition de l'encadrement pédagogique entre les différents types de fonctions et de statuts, l'un pour le type court et l'autre pour le type long. Il explique que l'école disposera pour l'année 2020-2021 de 35 unités d'emploi (UE) pour le type long et 17 pour le type court.

Le directeur explique que le cadre du type long a été modifié par de l'incorporation du cadre composé des nouvelles fonctions créées à la suite de la régularisation des assistants (ancien régime), du chef de travaux et du chef du bureau d'études, le tout pour un équivalent de 11 UE. Les collègues au type long qui structurent la répartition du cadre entre les différentes fonctions sont à présent composés comme suit :

- collège des "Professeurs et Professeurs-assistants" (entre 60% et 80% du cadre total)
- collège des "Chargé de travaux, Chargé de programmation, Chargés d'enseignement, Assistants" (>5% du cadre total)
- collège des Conférenciers (<15% du cadre total)

Le directeur expose les propositions de postes à ouvrir au moniteur, repris dans un tableau. Ce tableau reprend à la fois les postes nouvellement ouverts et ceux dont la procédure menant à la désignation au statut « de temporaire à durée indéterminée » est en cours.

Le décret créant les nouvelles fonctions n'a malheureusement pas prévu, dans ses mesures transitoires, la possibilité d'une procédure accélérée vers la nomination pour les personnes qui étaient en poste dans les anciennes fonctions. Toutes les personnes concernées devront suivre la procédure de recrutement « normale ».

**Les propositions de postes à ouvrir au moniteur sont votées globalement à main levée et approuvées à l'unanimité**

### **4) Demandes de prolongation d'activité au-delà de l'âge de la retraite**

Le décret du 19/10/2017 relatif à la poursuite de la carrière après l'âge de la retraite permet à un membre du personnel enseignant, technique ou administratif d'introduire une demande

de maintien en activité au-delà de l'âge de la retraite pour une période d'un an, renouvelable une fois pour une année maximum.

Trois demandes ont été déposées auprès du directeur et sont donc soumises, comme le prévoit le décret du 20/12/2001, à l'approbation du CGP.

- Emmauelle Batz pour une charge de
  - professeur 2h/s au type long dans l'intitulé Cinéma (Scénographie, décors et costumes)
  - professeur-assistant 15 h/s au type long dans l'intitulé Cinéma (Scénographie, décors et costumes).
- Pierre Gordower pour une charge de
  - professeur 1h/s au type court dans l'intitulé Stage
  - professeur 4h/s au type court dans l'intitulé Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)
  - professeur de 1h/s au type long dans l'intitulé Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)
  - professeur-assistant 15 h/s au type long dans l'intitulé Projection cinématographique
- Bruno Marchal pour une charge de
  - professeur 1h/s au type court dans l'intitulé Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts du spectacle)
  - professeur 1h/s au type court dans l'intitulé Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)

**Les demandes sont approuvées toutes les trois par 12 voix pour et 2 abstentions**

La séance se termine à 13h45.

Laurent Gross  
Directeur